

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Péralles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 3 mois 5 mois 6 mois 1 an
 Suisse Fr. 1 50 4 — 7 — 14 —
 Étranger » 3 — 8 — 14 — 28 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
 Compte de chèques postal 114 54.
 G. L. E.

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, carton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou
L'étranger	25 »	son espace.
Réclames	50 »	

M. V. T.

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Les perspectives d'offensive anglaise.

Quoique la région de la Somme continue de tenir une très grande place dans les communiqués, on se demande si c'est bien là qu'éclatera la prochaine offensive anglaise. Nous avons déjà exprimé des doutes à ce sujet. Nous croyons que les préparatifs de la grande attaque, en ce qui concerne l'armée britannique, se poursuivent dans une autre partie du front et qu'il faut chercher plus au nord le point où se produira le prochain effort destiné à rompre les lignes allemandes.

On aura remarqué, ces temps passés, la multiplicité des actions de reconnaissance qui ont été exécutées au nord de Lille, dans le secteur d'Armentières. Nous ne serions pas surpris que ce fut là que le maréchal Douglas Haig fit donner le grand coup de collier dont il espère un effet décisif.

Le choix du secteur de la Somme comme théâtre de l'offensive franco-anglaise de 1916 n'était point imposé par des considérations stratégiques particulièrement décisives, en dehors du fait que c'était là que les armées anglaise et française se rejoignaient. On espérait simplement que la réunion de leurs efforts rendrait le résultat plus sûr; mais Cambrai, qu'il s'agissait d'atteindre, était fort loin.

Les deux offensives d'Artois, celle de mai 1915 et celle de septembre, la seconde combinée avec l'offensive de Champagne, avaient visé un objectif stratégique mieux défini et plus rapproché. On devinait sans peine les intentions et les calculs de l'assaillant; la menace contre Douai et Valenciennes était évidente; le coup était dirigé contre des points essentiels; la percée réussie, les conséquences eussent été immenses; Lille, en particulier, se fût trouvé débordé et fût devenu difficilement tenable.

Une offensive précédente avait pris pour objectif Lille lui-même; c'est celle qui a pris le nom de bataille de Neuve-Chapelle. Elle fut exécutée en mars 1915, par la première armée anglaise, en connexion avec des attaques françaises en Champagne, qui se poursuivaient depuis deux mois. Il se trouve que le général Rawlinson, qui commandait une des armées anglaises de Picardie, la IV^{me}, a déjà dirigé la seconde offensive de l'Artois et, auparavant, l'attaque de Neuve-Chapelle, qui devait ouvrir la route de Lille. Ni l'une ni l'autre opérations ne réussirent, par suite de fautes qui furent commises et qui ne sont point imputables au général Rawlinson. En Artois, il s'en fallut de peu qu'il ne rompît le front allemand; Lens fut un moment en péril; mais il avait fallu payer trop cher la conquête de Loos; en deux jours, une division avait perdu 6000 hommes. A Neuve-Chapelle, une négligence de l'artillerie et le retard des réserves à paraître sur le champ de bataille firent échouer le coup médité contre Lille.

Le maréchal Douglas Haig ne songerait-il pas à reprendre le plan d'alors? Enlever Lille, ce serait faire dans le front allemand une brèche formidable et le disloquer là où cet accident serait probablement mortel pour la suite. Lille est la clef de voûte qui assure la solidité du système défensif allemand, d'Ypres à Arras.

De leur côté, les Allemands songeraient-ils à une nouvelle bataille d'Ypres, les yeux sur Calais?

Quand on relit les récits des terribles journées d'octobre et novembre 1914, et qu'on voit comment des états-majors en désarroi et des troupes qui venaient de mettre le pied sur le continent ou d'être transportées des rives de la Marne sur celles de l'Yser ont pu sauver Ypres et, avec Ypres, Dunkerque, Calais et Boulogne, on se demande quelle chance de succès pourrait avoir la répétition de la manœuvre allemande, aujourd'hui qu'il faudrait affronter des positions rendues formidables par trois ans de perfectionnements continus et que toute la Flandre, jusqu'à la mer, est hérissée de soldats anglais.

Peut-être bien Hindenburg jugera-t-il la partie trop ardue et se tournera-t-il du côté de Paris. Mais Paris est aussi bien gardé que Calais.

M. Wilson a inauguré, hier, mardi, sa nou-

velle présidence, en prononçant un grand discours sur les conditions que la guerre actuelle a créées à l'Etat américain. Il a rappelé que son gouvernement veut que les citoyens américains puissent jouir sans crainte de la liberté des mers et que l'armement des navires de commerce n'a pas d'autre but que de leur assurer l'exercice de ce droit. Il a ajouté: « Il se peut même que, par suite des circonstances, nous soyons obligés d'affirmer nettement nos droits tels que nous les comprenons et d'entrer en association plus rapprochée avec la grande lutte. » Cela veut dire que, au premier torpillage d'un navire américain, les Etats-Unis se déclareront en état de guerre avec l'Allemagne. Mais M. Wilson ne parle que d'une association plus rapprochée; les Etats-Unis feraient la guerre pour leur compte, sans s'enferrer à l'égard des Alliés à ne conclure la paix que d'entente avec eux.

Une note officielle de Pétrograd dit que la dernière conférence des Alliés a prévu la création d'un « organe » pour assurer efficacement l'unité de leur action militaire. Elle a pris les mesures les plus aptes à distribuer et coordonner leurs efforts et les moyens d'utiliser complètement, autant qu'il est possible, de la faire, toutes leurs forces en mettant en commun leurs ressources de tout genre.

Ces déclarations quelque peu vagues ressemblent à celles qui ont été publiées après chaque conférence des Alliés. Le seul point nouveau et plus précis est celui concernant l'unité d'action ou de commandement. A-t-on enfin établi le « sanhédrin » militaire tant prôné par le *Corriere della Sera*?

Un serviteur mal récompensé

On nous mande :
 La condamnation à la déportation de M. Amphitéatrof, rédacteur en chef du journal *Rousskaja Wolia* de Pétrograd, produit dans tous les milieux russes une grande sensation. M. Amphitéatrof, qui, jusqu'au moment de la guerre, vivait en Italie, avait été proscrit de Russie pour avoir écrit à la veille de la révolution de 1905 un pamphlet intitulé *La famille Obmanoff*, dans lequel le public avait reconnu une satire mordante contre la famille impériale. Peu après l'ouverture des hostilités, M. Amphitéatrof se fit remarquer par les attaques qu'il lançait dans la presse russe contre l'attitude de M. Giolitti et du parti socialiste italien qui étaient opposés à l'intervention italienne.

M. Amphitéatrof est, parmi les hommes politiques russes, celui qui peut-être a le plus contribué au succès de l'intervention italienne en faveur de l'Entente et il fut officiellement félicité par le grand-duc Nicolas pour son action interventionniste.

Plus tard, il fut rappelé en Russie par le gouvernement lui-même afin de diriger le grand quotidien fondé par M. Protopopof avant qu'il devint ministre de l'Intérieur, avec l'aide de grands financiers russes. Le traitement de M. Amphitéatrof s'élevait à la belle somme de 150,000 francs par an. Lorsque M. Protopopof devint ministre, ses convictions politiques subirent une certaine évolution et il voulut que M. Amphitéatrof, « son » journaliste, le suivît dans cette voie; mais, comme il trouva de la résistance et comme M. Amphitéatrof se permit de critiquer l'attitude réactionnaire de son chef, celui-ci, irrité contre son infidèle serviteur, au lieu de le congédier, préféra user de son pouvoir de ministre et l'envoya en exil.

On croit que, sur la démarche de l'ambassadeur d'Italie, cette mesure sera annulée, car on craint qu'elle ne cause du mécontentement en Italie, où M. Amphitéatrof compte des amis aussi nombreux qu'influents.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Audiences pontificales
 Le Saint-Père a reçu en audience le Maître général des Dominicains et le cardinal Gasquet, accompagné de la commission chargée de reviser et de corriger la Vulgate.

Le monopole du tabac

vir par le Conseil fédéral

On nous écrit de Berne :
 Nous avons analysé, samedi, la première partie du message du Conseil fédéral concernant la situation financière de la Confédération. Il nous reste, aujourd'hui, à examiner la partie technique du message, traitant de l'imposition du tabac en général et du monopole de ce produit en particulier.

Le message esquisse d'abord l'histoire de l'imposition du tabac en général. Il y a longtemps que le tabac a attiré l'attention des autorités fiscales. Recherché avec passion par ses favoris, le tabac n'est cependant entièrement indispensible. L'impôt du tabac est donc un impôt que le contribuable ne paie que s'il le veut, et dans la mesure où il le veut. La force tenace de l'habitude et le plaisir toujours nouveau de la jouissance qu'on éprouve à fumer assurent, même si la consommation du tabac se trouve gênée par l'imposition, une recette fiscale importante et durable, tribut payé de bon cœur, en raison de sa grande divisibilité, de sa graduation facile d'après la situation économique du consommateur. L'imposition du tabac se répartit, dans les diverses régions du pays, avec plus d'égalité qu'un impôt sur la bière, par exemple. Si la consommation individuelle ne subit guère de réduction par l'imposition, la consommation sociale devient, en tout cas, plus modérée, ce qui apparaît clairement d'un statistique prouvant que, dans les divers Etats, la charge fiscale par tête est en relation directe avec la consommation de tabac par tête de population.

En résumé, le Conseil fédéral fait sienne la parole de Necker, disant que l'imposition du tabac est la plus judicieuse invention de la politique financière. C'est pourquoi, sans doute, la République de Berne projetait, au XVIII^{me} siècle, l'introduction du monopole du tabac; c'est pourquoi aussi le Valais possédait ce monopole de 1768 à 1793 et de 1816 à 1849. A l'heure actuelle, les cantons de Fribourg, de Vaud, du Valais et du Tessin perçoivent encore des droits sur le tabac (licences) qui rapportent, en tout, 60,000 francs. Dans le domaine fédéral, le projet de monopole de M. le conseiller fédéral Challet-Venel échoua en 1869; il en fut de même de l'idée d'accrocher le monopole aux assurances, en 1899. Aujourd'hui, le moment est venu, dit le message, de reprendre l'idée du monopole, pour reconstituer les finances fédérales.

Le choix entre les divers systèmes d'imposition du tabac a été influencé, d'une manière décisive, par le fait que le Conseil fédéral entend tirer de cette contribution indirecte un minimum de 20 millions par an. Une lourde contribution ne peut être perçue que par les moyens techniques les plus perfectionnés. L'imposition sur le tabac actuellement en vigueur (droits d'entrée) n'exécute pas 78 centimes par tête de population; avec le monopole, la charge sera portée à plus de 6 francs par tête (en Italie, 6 fr. 33; en Autriche, 7 fr. 23; en France, 9 fr. 17; en Allemagne, 3 fr. 71). Aussi compréhensif que les sommités consultées, dans leurs rapports, recommandent le choix du monopole, en adaptant aux conditions particulières de la Suisse. Les trois formes d'impôt applicables avec succès sont : 1^o le système exclusif des droits de douanes; 2^o l'impôt sur la valeur des objets manufacturés; 3^o le monopole d'Etat organisé d'une manière ou d'une autre.

Le message élimine d'emblée le premier mode. Ses conditions : interdiction de la culture indigène, danger d'une contrebande effrénée, fabrication défectueuse, établissement irrégulier des prix de vente, ne l'ont fait adopter que dans la seule Angleterre.

L'imposition de la valeur des produits manufacturés, le deuxième système, possède deux avantages appréciables : elle est proportionnée au prix de détail du produit, et la perception se fait chez le fabricant. La forme classique consistait dans l'emploi de la bandelette. Elle est susceptible d'un rendement relativement élevé et d'une certaine extension. D'autre part, l'événement de cet impôt est un problème compliqué, donnant lieu à des conflits entre fabricants et commerçants, entre les entrepreneurs et les ouvriers, et aboutissant finalement à la création d'un monopole privé.

La critique principale que l'on adresse à la bandelette, c'est de ne donner un rendement égal à celui du monopole qu'à la condition d'un renchérissement beaucoup plus fort du tabac. Quant au contrôle, il n'est pas moins sévère, pas même que le système bureaucratique n'est pas moindre. Le message insiste sur les déclarations des trois contre-experts, MM. Rambert, Riccardi et Lissner, suivant lesquels le monopole posséderait tous les avantages de la bandelette, et dans une mesure beaucoup plus importante.

Quant au monopole d'Etat, le message analyse les systèmes en vigueur en Italie et en Suède; là, c'est le système étatique pur, tel, c'est un système d'organisation mixte, fonctionnant depuis le 1^{er} janvier 1915, et qui donnera à la Suède une recette de 20 millions en 1917, selon les chiffres du budget de l'Etat. Le message fait

ressortir l'analogie des situations en Suède et en Suisse. Dans les deux pays, avant de monopole, il n'y avait ou il n'y a qu'un droit de douane sur le tabac; en outre, les deux pays font appel au monopole pour des raisons fiscales, lui demandant une augmentation de rendement considérable et immédiate; en troisième lieu, la Suède, comme la Suisse, a dû choisir entre la bandelette et le monopole; et, enfin, la Suède s'est arrêtée à une organisation du monopole, qui se recommande aussi pour la Suisse (société par actions avec prépondérance de l'Etat).

Le Conseil fédéral veut voir l'avantage essentiel du monopole dans le fait que celui-ci englobe le bénéfice de l'entrepreneur et le bénéfice découlant de l'exploitation par l'Etat, tandis que l'impôt par la bandelette doit être supporté par le seul consommateur. Les indemnités payées aux intéressés lésés par le monopole en Suède ont été de 68 millions de francs; les intéressés les évaluent, pour la Suisse, à 60 ou 70 millions; mais elles ne dépasseraient pas 50 millions, qui pourraient être amortis en 35 ans, avec une annuité de 3 millions, à prélever sur le produit du monopole.

Avec le monopole, l'Etat ferait des économies considérables de frais de réclame et de vente; pourtant, s'il veut atteindre un bénéfice net de 20 millions, il sera obligé d'élever le prix du tabac monopole. Si cette augmentation est de 6 % sur les prix de l'été 1915, le monopole donnerait les 20 millions espérés, tandis que la bandelette ne fournirait un rendement égal qu'avec une augmentation de 40 % des prix de vente des tabacs.

Relevons encore la haute importance que le message attribue à la disposition constitutionnelle prescrivant que, peu à peu, les trois quarts du produit du monopole doivent être affectés à des buts sociaux.

Le message élimine d'emblée le premier mode. Ses conditions : interdiction de la culture indigène, danger d'une contrebande effrénée, fabrication défectueuse, établissement irrégulier des prix de vente, ne l'ont fait adopter que dans la seule Angleterre.

L'imposition de la valeur des produits manufacturés, le deuxième système, possède deux avantages appréciables : elle est proportionnée au prix de détail du produit, et la perception se fait chez le fabricant. La forme classique consistait dans l'emploi de la bandelette. Elle est susceptible d'un rendement relativement élevé et d'une certaine extension. D'autre part, l'événement de cet impôt est un problème compliqué, donnant lieu à des conflits entre fabricants et commerçants, entre les entrepreneurs et les ouvriers, et aboutissant finalement à la création d'un monopole privé.

La critique principale que l'on adresse à la bandelette, c'est de ne donner un rendement égal à celui du monopole qu'à la condition d'un renchérissement beaucoup plus fort du tabac. Quant au contrôle, il n'est pas moins sévère, pas même que le système bureaucratique n'est pas moindre. Le message insiste sur les déclarations des trois contre-experts, MM. Rambert, Riccardi et Lissner, suivant lesquels le monopole posséderait tous les avantages de la bandelette, et dans une mesure beaucoup plus importante.

Quant au monopole d'Etat, le message analyse les systèmes en vigueur en Italie et en Suède; là, c'est le système étatique pur, tel, c'est un système d'organisation mixte, fonctionnant depuis le 1^{er} janvier 1915, et qui donnera à la Suède une recette de 20 millions en 1917, selon les chiffres du budget de l'Etat. Le message fait

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 5 mars

Communiqué français du 6 mars, à 3 h. de l'après-midi :
 Sur la rive droite de la Meuse, la lutte se poursuit au nord du bois des Courrières. Les Allemands ont essayé de chasser les Français des éléments de tranchées conquises hier, mais leurs tentatives ont été brisées par notre feu et nos contre-attaques.

La lutte d'artillerie continue dans la région au nord de Dommarivert.

Deux coups de main exécutés par les Français : l'un au sud de Lasigny, l'autre dans le secteur d'Amertviller, leur ont permis de faire des prisonniers.

Dans la nuit du 4 au 5 mars, une escadrille française a jeté des projectiles sur la gare et les établissements militaires de Fribourg-en-Brisgau, une autre sur les Moulins de Kehl (près de Strasbourg).

Dans la nuit du 5 au 6 mars, une escadrille française a lancé 3.130 kilogrammes de projectiles sur les champs d'aviation de Varennes (Osé), dont les hangars ont subi des dommages importants.

Journée du 6 mars

Communiqué français d'hier, mardi, 6 mars, à 11 heures du soir :
 Entre l'Oise et l'Aisne, nos lirs de destruction ont bouleversé les organisations allemandes au nord-ouest de Moulins-sous-Tourvent et démolit les casernes et abris au nord d'Auterbeches, sur la rive droite de la Meuse.

Actions violentes d'artillerie sur tout le front des Chambrettes-Besnois. Aucune action d'infanterie.

Cannonade intermittente sur le reste du front.

Communiqué anglais d'hier, mardi, 6 mars, à 8 h. 45 min. du soir :
 Une nouvelle progression a été effectuée, la nuit dernière, au nord-ouest d'Irles et au nord de Puistoux-au-Mont.

Un coup de main a été exécuté, au début de la matinée, sur les tranchées allemandes de Fest de Bouchavesnes. Des détachements ennemis, qui se formaient en vue de la contre-attaque, ont été dispersés par le feu de notre artillerie.

Communiqué allemand d'hier soir, mardi, 6 mars :
 A part des combats en terrain avancé dans la région de l'Ancre, aucun événement particulier.

Enrôlement des détenus

Paris, 6 mars.
 (Havas) — La Chambre française a voté une proposition tendant à incorporer dans les unités combattantes et à faire affecter aux troupes de la défense les prisonniers de droit commun.

La Chine et la guerre

Paris, 6 mars.
 (Havas) — On télégraphie de New-York aux journaux :
 Une dépêche de Pékin annonce que le cabinet a voté, à l'unanimité, la rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne. Le président de la République n'a pas approuvé cette décision, déclarant qu'il n'avait seul le pouvoir. Le premier ministre a donné sa démission; il est probable que les autres ministres suivront cet exemple.

Pékin, 6 mars.

Le premier ministre a annoncé au président de la République la décision du cabinet au sujet des relations sino-allemandes. La question sera soumise au Parlement. Le premier ministre a reconnu que certaines négociations, ignorées du président, étaient en train.

Le président a démis le premier ministre, lui disant que, en sa qualité de chef suprême de l'armée et de la marine, il devait être consulté. La discussion a été très vive.

Le premier ministre a donné sa démission et est parti pour Tientsin. Il est probable que cette démission ne sera pas acceptée; en tous cas, elle ne change en rien l'attitude de la Chine à l'égard de l'Allemagne.

Paris, 6 mars.

(Havas) — Le ministre de Chine a affirmé au Journal les sympathies générales de la Chine pour la France, les Alliés et les Etats-Unis. Elle obéira à la nécessité de faire prévaloir le droit et la liberté et rompra si l'Allemagne oppose une fin de non-recevoir aux représentations concernant la guerre sous-marine.

LA GUERRE SUR MER

Arrivée de navires des neutres

Paris, 6 mars.
 (Havas) — Le Temps donne une correspondance d'après laquelle il serait un erreur de croire que l'Orléans et le Rochester sont les seuls navires américains ayant traversé la zone prohibée par l'Allemagne. D'autres navires américains sont sortis et rentrés dans nos ports, dans les mêmes conditions et sans bruit. Tout semble indiquer que, si les Allemands n'ont pas attaqué, c'est parce qu'ils ont actuellement abandonné leurs parages. Le correspondant donne la preuve qu'un quatre-mâts avait, avant d'atterrir, jouté quatre jours dans le golfe sans faire de mauvaises rencontres. Or, il était sans armes et se trouvait être ainsi une proie facile. Cet exemple n'est pas le seul; d'autres voiliers sont arrivés sans incident.

Les neutres reprennent leur trafic. Les Norvégiens continuent à beaucoup fréquenter nos côtes. Sur treize navires en rade, le correspondant en a compté huit neutres, les huit norvégiens.

Poursuivi par un sous-marin

Rome, 6 mars.
 Le vapeur italien *Loredano* est arrivé à destination le 27 février. Il a réussi à échapper à l'attaque d'un sous-marin, grâce à l'habileté de son commandant et à la serénité fermée de son équipage. La torpille partit à 7 h. 10 du sous-marin et passa à environ 20 mètres de la proue du vapeur. Ensuite, le commandant donna des instructions opportunes pour changer de route et augmenter la vitesse. Ces ordres furent exécutés avec rapidité et précision par l'équipage, qui donna des preuves de grande habileté et d'un courage imperturbable.

Après une dizaine de minutes, le sous-marin vint à la surface à la poupe du *Loredano*, à une distance d'environ 5 kilomètres et ouvrit le feu contre le vapeur. Il tira environ trente coups de canon de 57, dont un seul frappa l'arbre du *Loredano*, sans causer de dommage important. A cette nouvelle attaque, notre vapeur répondit par une augmentation de vitesse. Des coups rapides et bien réglés de ses pièces obligèrent l'adversaire à abandonner cette chasse plus dangereuse qu'utile. Aucun pavillon n'a été vu sur le sous-marin.

Les navires allemands en ports neutres

Une statistique officielle allemande donne les chiffres de 553 navires et de 2,160,000 tonnes, pour le nombre et le jaugeage des bateaux marchands allemands qui se trouvent dans les ports neutres des cinq parties du monde.

IL Y A UN AN

7 mars 1916
 A Verdun, sur la rive gauche de la Meuse, les Allemands développent leur attaque à travers le ruisseau de Forges et s'emparent de la hauteur du bois

des Corbeaux, du bois de Cumères et du village de Regnyville. Ils font 3300 prisonniers et prennent 10 canons.

En Arménie, les Russes atteignent Rize, à une journée de Trébizonde.

La cour de Monténégro se transporte de Lyon à Bordeaux.

L'aristocratie sociale

Rome, 5 mars.

Le Saint-Père a confié au comte Alexandre Zileri dal Verme, de Vicence, président général de la fédération des Banques catholiques d'Italie, la croix de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le comte Zileri est un vétéran de l'action catholique électorale et sociale. La constitution de la fédération des Banques est son œuvre, ainsi que, en grande partie, la fondation de la Banque catholique de Vicence.

Les comtes dal Verme ont une parenté avec l'ancienne maison duc de Parme.

Echos de partout

LES BÊTES ET LE TÉLÉGRAPHE

La marche en avant des troupes coloniales britanniques dans l'Afrique orientale allemande a été retardée, dit le Corriere della Sera, par la fréquente rupture des communications télégraphiques due à la sensibilité des girafes. Très nombreuses dans la région, ces bêtes au long cou aiment à se caresser sur les fils, qui se laissent comme tétus.

Ce cas bizarre est nouveau dans l'histoire militaire. On peut pourtant citer un précédent analogue. Quand fut posée la première ligne télégraphique en travers du continent américain, de New-York à San-Francisco, les buffles énormes qui instauraient les plaines du Kansas, eurent que les poteaux étaient destinés, par une attention délicate de la Providence, à leur servir de trottoir; ils y gratèrent leur cuir épais avec tant de vigueur, qu'en un instant poteaux et fils gisaient sur le sol.

On imagina d'armer les poteaux de dards d'acier de 15 centimètres de longueur plantés jusqu'à la hauteur de 3 mètres. Ce fut bien pis! Les buffles goûtèrent fort ce raffinement; les pointes leur chatouillaient délicieusement l'épiderme. Il fallut que ceci fut cela, ou réciproquement; on se décida à organiser des patrouilles armées qui, en une seule année, exterminèrent plus de 250,000 buffles.

MU DE LA FIN

Un malheureux bonfion, ayant un jour gravement offensé son roi, fut condamné à mort. Désespéré, il se prosterna, demanda grâce, mais en vain. Il obtint que la faveur de choisir le genre de mort qu'il préfère. Alors il dit: — Je veux mourir de vieillesse!

Cela fit rire le monarque qui lui pardonna sa faute.

Confédération

De Lyon à Genève par le Rhône

Le comité franco-suisse du Haut-Rhône, composé de délégués des associations françaises et suisses de navigation intérieure, dont une dizaine de Suisses, vient de tenir une assemblée à Genève. Il a voté diverses résolutions, invitant notamment le ministre français des travaux publics à faire procéder le plus tôt possible à l'élaboration d'un projet détaillé de l'aménagement du Haut-Rhône, de Lyon à la frontière suisse, de manière à assurer le passage de chaland de 600 tonnes.

Les travaux d'exécution devraient être entrepris et achevés simultanément sur le territoire des deux pays.

Les deux gouvernements suisse et français sont invités encore à conclure une convention internationale nécessaire pour l'établissement de la navigation de Genève à Lyon.

CANTONS

ZURICH

La protection des locataires. — Les locataires de la ville de Zurich adressent à la mu-

nicipalité, au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral une requête priant ces autorités de prendre à temps des mesures pour la protection des locataires.

SAINT-GALL

Un impôt sur le luxe et les plaisirs. — Le groupe conservateur du conseil communal de Saint-Gall a déposé une motion demandant la perception d'un impôt spécial sur les réjouissances et le luxe, impôt dont le produit servirait à subvenir aux dépenses en faveur des nécessiteux.

LUCERNE

Pour la jeunesse et la salubrité publique. — Le Grand Conseil s'est occupé d'une interpellation demandant la création d'une commission et d'un inspecteur pour la protection de la jeunesse. Le gouvernement étudiera la question.

Le Grand Conseil a adopté, en première lecture, le projet de loi sur la salubrité publique; le projet supprime l'exercice de la médecine par les rebouteurs.

TESSIN

Les élections du 4 mars. — Hier soir, ont été proclamés les résultats complets des élections au Grand Conseil. Ainsi que nous l'annonçait notre correspondant, les radicaux ont obtenu la majorité dans sept arrondissements sur dix. Le nouveau Grand Conseil comptera 54 radicaux, 41 conservateurs et 2 socialistes, soit, au total, 97. L'ancien Grand Conseil, qui comptait 95 députés, comprenait 50 radicaux, 42 conservateurs et 3 socialistes.

M. le conseiller national Chicherio et M. le député aux Etats Gabuzzi n'ont pas été réélus à Bellinzone.

L'Union populaire tessinoise à Mgr Bacciarini

Au Séminaire de Saint-Charles

On nous écrit de Lugano, le 6 :

Hier, le Comité central de la section tessinoise de l'Union populaire des catholiques suisses, présidé par l'ancien conseiller d'Etat Dr Georges Casella, a présenté à Sa Grandeur Mgr Bacciarini le don-hommage (500 fr.) de la section cantonale et des sections de district. L'évêque a exprimé sa vive reconnaissance de cet acte de générosité filiale et, dans un entretien familial, il s'est enquis avec grand intérêt des conditions actuelles de l'Union populaire, qu'il a assurée de toute sa sympathie et de son appui.

On a parlé aussi du centenaire de la naissance de Bienheureux Nicolas de Flue, dont le culte tient tant au cœur de notre nouveau pasteur diocésain. Il a approuvé le projet d'envoyer aux fêtes de Sachsoen une députation de l'Union, qui y porte le témoignage des sentiments religieux et patriotiques des catholiques tessinois.

Le nouveau recteur du Grand Séminaire, M. l'abbé Louis Lepori, a pris, avant-hier, congé de ses paroissiens de Bodio et est entré en fonctions déjà hier. L'abbé Dr Trezzini, actuellement au petit Séminaire de Poleggio et aumônier des troupes tessinoises au Saint-Gothard, est nommé professeur de droit canon au séminaire Saint-Charles. Le Dr Trezzini est un ancien élève de l'université de Fribourg.

ENSEIGNEMENT

Diplôme intercantonal romand

Le Diplôme intercantonal romand (degré inférieur) est destiné aux Suisses ou aux étrangers domiciliés en Suisse, qui se proposent d'enseigner le français en pays de langue étrangère. Ce diplôme est décerné officiellement et collectivement par les Départements de l'instruction publique des cantons romands, après des examens passés devant une commission unique. Aucun titre n'est exigé des candidats pour se présenter à l'examen. Le programme comporte surtout une connaissance sérieuse de la langue française, une certaine culture littéraire et quelque habitude de la langue du pays où l'on se propose d'enseigner.

En 1917, les examens auront lieu à Neuchâtel. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser, avant le 31 mars 1917, au président de la commission, M. J. Paris, directeur des écoles secondaires de Neuchâtel, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'instruction publique, à Lausanne.

La Suisse et la guerre

Nos ports de ravitaillement

Les négociations qui ont été entamées à Paris, avec le gouvernement français, afin d'assurer une meilleure utilisation du port de Cette pour notre ravitaillement, ont abouti à un accord. La place réservée au débarquement des marchandises suisses a été notablement étendue et, de puis quelques jours, les Chemins de fer fédéraux peuvent envoyer de nouveau, comme autrefois, trois trains par jour à Cette, au lieu d'un seul. Au Palais fédéral, dit la Revue, qui donne ces renseignements, on se déclare très satisfait de l'esprit d'entente que le gouvernement français a apporté au règlement de cette question si importante pour le ravitaillement de la Suisse.

Le Bund annonce, de son côté, que le gouvernement français s'est déclaré disposé à laisser circuler, chaque jour, deux trains vides de Genève à Marseille; malheureusement, les marchandises — actuellement surtout le maïs — sont rares, et aucun navire n'est arrivé ces derniers jours ni à Cette ni à Marseille.

On examine actuellement la question de l'utilisation de Port-Vendres, entre Cette et la frontière espagnole, c'est-à-dire dans la zone non bloquée, pour nos importations. Le représentant de la S. S. S. à Cette s'est rendu à Port-Vendres. Ce qui empêcherait ce port de jouer un grand rôle dans notre ravitaillement, c'est l'insuffisance de ses quais.

Port-Vendres n'est pas relié aux voies fluviales navigables, mais il est relié par la voie ferrée de Narbonne-Port-Bou à Perpignan.

Pour notre indépendance économique

Sous ce titre, le Journal de Genève signale l'acquisition de diverses fabriques suisses par des entreprises allemandes. Ce serait le cas des filatures de coton de Siebenen et de Kemplen. Ce serait le cas aussi de la grande fabrique de wagons de Schlieren, qui fournissait jusqu'ici énormément de matériel aux Chemins de fer fédéraux.

Autre chose : l'Allemagne a décrété une prohibition générale d'importation. En ce résultat que, malgré le traité de commerce garantissant le libre trafic des marchandises de Suisse en Allemagne et vice versa, nos négociants doivent demander au service commercial de la légation d'Allemagne des laissez-passer, sauf en ce qui concerne les denrées alimentaires. De cette manière, le service en question parvient à connaître dans ses détails toute l'activité de nos maisons de commerce.

C'est contre cette emprise et ce contrôle de l'étranger que le Journal de Genève publie une pressante mise en garde.

Un Suisse coulé avec le « Laconia »

D'après les Basler Nachrichten, un Suisse, M. le Dr Zündel, docteur en géologie, élève du professeur Schmidt, de Bâle, a péri dans le naufrage du Laconia, coulé par un sous-marin allemand.

Déserteurs et insoumis

On lit dans le dernier Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève (février 1917) :

Il ne nous appartient pas de discuter ce que l'on est convenu d'appeler le « droit d'asile », comme si un déserteur ou un insoumis pouvait bénéficier d'un autre droit que de celui seul d'être condamnés, avec les garanties que la loi accorde aux criminels.

En fait, et en l'absence de tout traité concernant les déserteurs et les insoumis, ceux-ci bénéficient, en Suisse, d'une simple tolérance. Nous n'avons pas, répétons-le, à discuter. Tout au plus, pouvons-nous rappeler, pour les Suisses, la désertion et l'insoumission. Mais notre Compagnie avait le devoir, dans les limites de sa sphère d'action, de se préoccuper de la situation.

Nous avons donc maintenu, avec énergie, l'attitude prise à l'égard de ceux de nos membres employant des déserteurs et des insoumis, et nous les avons mis en demeure ou de s'en séparer ou de cesser de faire partie des nôtres.

Cette mesure nous a valu des critiques injustifiées.

N'est-il pas profondément immoral de concéder les avantages d'un emploi à de mauvais Français venant prendre la place des braves gens partis pour accomplir leur devoir ou de bons citoyens suisses mobilisés ?

Voire Conseil a eu à insister aussi, auprès de notre Gouvernement, pour que le certificat de nationalité fût refusé aux maisons employant des déserteurs et des insoumis. Cette mesure, qui s'imposait, a été prise.

Le secret postal

Dans son rapport sur la gestion de l'administration des postes en 1916, le Département fédéral des postes déclare que le secret postal, dans le trafic international, n'est plus garanti. A l'étranger, les lettres pour la Suisse ou venant de Suisse, qu'elles proviennent de pays neutres ou de pays belligérants, ou qu'elles leur soient destinées, sont ouvertes ou retournées, suivant le bon plaisir de la poste. La Suisse est impuissante à abolir ces abus. Les plaintes et les protestations n'ont jusqu'ici servi à rien. Pour autant qu'il est parvenu à la connaissance de l'administration des postes suisses, il a été relevé, par des autorités militaires étrangères, dans les envois expédiés de Suisse ou destinés à la Suisse (lettres recommandées sans indication de valeur), par les autorités militaires de France : 50,506; d'Angleterre, 1159; d'Italie, 451; de Russie, 20; d'Autriche, 13; d'Allemagne, 23; de Turquie, 4, soit, au total, 52,176 (25,418 en 1915). Les autorités françaises ont retenu 462 lettres, contenant des valeurs pour une somme totale de 362,340 fr.; l'Italie, 1; la Russie, 2. Quant aux paquets, la France en a retenu 60; l'Angleterre, 5; l'Italie, 467, et l'Allemagne, 2.

Le canon d'Alsace

On nous écrit de Troistorrens (Valais) : Dans la soirée de samedi et la journée de dimanche, 4 mars, la grande voix du canon d'Alsace a été perçue distinctement à Troistorrens. C'est la première fois, depuis le début de la guerre, qu'on a si nettement distingué les détonations. Plusieurs personnes ont compté, montre en main, jusqu'à 15 et 20 coups à la minute.

Les chaussures dans l'armée suisse

En temps de paix, la question des chaussures à remettre à la troupe n'avait qu'une importance très secondaire, étant donné la courte durée du service et le fait que la majorité des soldats appartenait avec eux leurs souliers civils. En effet, jusqu'à l'ordonnance toute récente du 4 avril 1916 concernant la livraison de chaussures à l'armée, tout militaire (sauf les cavaliers qui apportaient une paire de bottes) devait se présenter avec une paire de souliers de marche et une paire de souliers plus légers. On peut se demander s'il n'y avait pas là comme un dernier vestige du principe appliqué presque sans exception jusqu'à l'entrée en vigueur de la constitution de 1874, principe qui voulait que chaque homme s'équipât et s'armât à ses frais. Dans ces circonstances, la Confédération pouvait se contenter d'un stock de chaussures qu'elle vendait aux hommes munis de souliers insuffisants ou désireux d'acquiescer les souliers d'ordonnance, pour un prix dit réduit, très inférieur à celui qu'elle avait elle-même payé.

Au début du service actif, on s'en tint à la règle prescrivant que chaque homme ait à entrer au service avec des souliers aptes à faire campagne, et qu'il ait, en outre, à pourvoir à leur remplacement éventuel. Seuls, les soldats qui n'avaient pas les moyens de se procurer eux-mêmes des chaussures à prix réduit pouvaient en obtenir gratuitement, contre un bon de leur commandant d'unité.

Mais cette façon de procéder conduisit peu à peu à de grandes inégalités, en ce sens que les commandants d'unité apprécèrent très différemment la question de savoir si un soldat avait ou non les moyens de s'acheter des souliers. Il fallait donc adopter un autre système pour la répartition des chaussures à l'armée, d'autant plus que, en raison des longues et fréquentes périodes de service et de la dépression économique générale, les demandes de chaus-

sures contre bons se faisaient toujours plus nombreuses. Sur un avis de l'administration du matériel de guerre, de Conseil fédéral, émis le 4 avril 1916, que tous les remplacements de chaussures pendant la durée du service actif seraient gratuits. Cette ordonnance signifie que, à l'entrée en service, les soldats doivent avoir deux paires de souliers de marche en bon état, soit souliers civils, soit souliers d'ordonnance, achetés précédemment à prix réduit ou touchés gratuitement contre un bon, et qu'ils doivent porter ces chaussures jusqu'à ce qu'elles ne soient plus réparables; mais que, ensuite, leur remplacement s'en fera gratuitement et contre un bon à établir par le commandant d'unité. Seuls des soldats qui, à l'entrée au service, prouveront qu'ils n'étaient pas en mesure d'apporter des souliers suffisamment solides, pourront être mis, dès ce moment, au bénéfice de l'ordonnance du 4 avril 1916 et recevoir gratuitement des souliers.

Il est à remarquer que maintenant, à part quelques exceptions de peu d'importance, on ne délivre plus de souliers de quinzaine, les recrues elles-mêmes doivent être munies de deux paires de souliers de marche; toutefois, pour les recrues de cavalerie, une paire de souliers de marche est remplacée par des bottes, et pour les troupes de montagne et les garçons des foyers par une paire de souliers de montagne. La Confédération prenant à sa charge la livraison gratuite des souliers à l'armée, ils s'en suit que les souliers ainsi cédés ne deviennent plus la propriété de l'homme, mais restent celle de l'Etat. Lors du licenciement, l'homme doit laisser l'une de ses paires de souliers — la plus fatiguée — à l'arsenal, où elle sera remise en état et entretenue jusqu'à la prochaine entrée en service. La meilleure paire de souliers, l'homme la prend avec lui, mais, sous aucun prétexte, il ne pourra la mettre en dehors du service. C'est précisément afin de constater plus facilement les violations éventuelles de cette défense qu'on donne à l'homme, pour l'emporter à sa maison, sa meilleure paire de souliers; au surplus, les commandants d'unité font dresser des listes indiquant exactement l'état des chaussures que les hommes prennent à domicile.

La nouvelle ordonnance concernant la livraison de souliers à l'armée s'explique par une double raison. En premier lieu, maintenant que le service dure si longtemps et que les hommes sont mobilisés périodiquement après des congés relativement courts, il n'est pas légitime que, aux autres sacrifices imposés par ces longs séjours sous les armes, viennent s'ajouter les dépenses résultant de l'acquisition personnelle des souliers. — un article qui doit être de bonne qualité, et dont le prix actuel est très élevé par suite du renchérissement des matières premières. En second lieu, la livraison à prix réduit des souliers par la Confédération serait de prétexte à toutes sortes d'abus. Tant que l'homme achetait les souliers, il pouvait en disposer à volonté malgré la très forte réduction que lui consentait la Confédération en prenant à sa charge environ le 60% du prix d'acquisition. Par contre, la livraison gratuite permet de déclarer les chaussures précieuses de la Confédération, d'interdire le port de la paire supportée à domicile et de prendre contre ceux qui violeraient cette défense des sanctions sévères en leur faisant payer le prix intégral des souliers licitement portés, prix qui est actuellement de 31 fr. 50 pour les souliers de marche, 40 fr. pour les souliers de montagne, 50 fr. pour les bottes. Il va de soi que la livraison gratuite des chaussures suppose l'introduction d'un contrôle minutieux des souliers fournis, des réparations et des remplacements.

Les chiffres ci-après donneront une idée du nombre des souliers employés par l'armée de puis le début du service actif, en août 1914. Cette statistique comprend non seulement les souliers touchés par les troupes en campagne, mais aussi ceux cédés aux recrues. Rappelons aussi que, à partir de juin 1915, on remonta à délivrer et, par conséquent, à acquiescer des souliers de quartier, à l'exception de quelques cas spéciaux (auto-mobilistes, compagnies de boulangers, etc.).

Ont été délivrés, depuis le 3 août 1914 à fin décembre 1916 : 520,050 souliers de marche;

UN MARIAGE EN 1915

par M. MARYAN

Alors le docteur détailla le pansement, et Louise Varad détacha un miroir...

Comme l'a dit le docteur, elle a vu des plaies se guérir; sans cela, elle s'effrayerait devant ces chairs rouges, encore tuméfiées. Mais elle en sait assez pour comprendre que la guérison est sûre, qu'elle est prochaine, et que, si les traces qui demeureront la défigureront un peu, elles n'imprimeront à sa pauvre figure aucun cachet horrible ou ridicule.

— Et nous allons laisser repousser la mèche de cheveux qu'on vous a coupée! dit triomphalement Sœur Marguerite.

— Et je pourrai voyager? Avec mon pansement! demande Annet après un silence qu'a rempli une muette action de grâce.

— Oui, Mlle Varad vous accompagnera, et vous survillera pendant encore quelque temps. J'ai même hâte que vous quittiez ce climat, qui devient trop froid. Il ne s'agit pas d'attraper un arisipèle après avoir survécu aux bombes des Allemands!

— Alors, tante...

Elle s'arrête un instant: son cœur bat si vite, si joyeusement, qu'elle ne peut parler.

— Alors... vous pourriez peut-être écrire...

Mais...

Et tout à coup, comme un nuage vient

couvrir le soleil, une pensée cruelle trouble sa joie.

— Je songe maintenant... S'il allait croire... Ce serait trop affreux!

— Que croirait-il, chérie? Puisque le docteur assure que tu seras présentable! dit gaiement Mme de Marville.

— Que je vais à lui parce que je suis déguisée...

— Folle! Est-ce que je ne suis pas là pour lui dire toute ta chère histoire? Sois tranquille, Annet, et faisons maintenant nos préparatifs de départ. Tu sais que nous sommes ce brave Brossard. Et Mlle Varad ne le quittera qu'après guérison complète. Même, pourquoi nous quitterait-elle? Elle trouvera toujours à s'occuper près de nous, cet hiver...

XXXIV

Le curé se hâte sur le chemin. Il a retrouvé sa soutane et chaussé des sabots, car la neige s'est fondue dans la nuit, poudrant les bois, frangeant les sapins, étendant son tapis blanc sur le chemin de Malicourt.

Il passe la grille, se signe devant la chapelle, gravit le perron, dont les deux marches ont été réparées, et entre en familial, en ami, dans le parloir où Sœur Marguerite plie du linge et range des armoires.

— Oh! monseigneur le curé, il n'y a pas même un siège à vous offrir! Nous partons demain, et vous, tout est sens dessus dessous... Attendez, je vais débarrasser votre chaise.

— Mais non, ma bonne fille, ce n'est pas ta peine... Et ce n'est pas vous que je viens voir, dit le curé en souriant. Vous, vous allez revenir

dans votre maison de Marbeville, et alors, nous nous retrouverons... Je voudrais parler à vos dames. J'ai une lettre à leur communiquer... La petite mademoiselle Annet est tout à fait bien, n'est-ce pas ?

— Oh! oui, grâce à Dieu, à Notre-Dame! Notre-Dame de Malicourt... Elle fait des miracles, monseigneur le curé! Vous rappelez-vous le jour où je suis venue vous demander sa statue ?

Je vous disais alors que je souhaitais rendre un peu plus pieuse, un peu moins découverte, cette jeune Parisienne futile... Et je pensais que cette pieuse image lui apprendrait à penser à la bonne Mère du ciel. Et vous, mon bon Monsieur le curé, vous n'êtes pas encourageant. Vous me répondez: « Prenez la statue; mais à l'avenir un miracle pour faire des femmes fortes de ces petites filles données pour elles-mêmes et leur plaisir, sans religion solide, sans notion du devoir... » Oh! Monsieur le curé, il a été fait le miracle, ici et ailleurs! Elles sont dix milliers de petites filles de France qui se sont éveillées au bruit du canon, qui sont devenues des guérissuses, des priantes, et qui seront un jour des femmes fortes!

— Oui, oui, la Sœur Marguerite en remontre à son curé! dit le prêtre gaiement. Mais écoutez vite la cherchée, cette bonne petite, car j'ai idée que son vieux pasteur lui apporte la joie qu'elle a bien gagnée...

La Sœur, d'un tout le main, débarrasse les chaises des draps qui les encombraient, et, soutenant au curé, s'en va bien vite. On entend, dans l'escalier, les accents joyeux de sa voix un peu chantante.

— Mademoiselle Annet! Oh! êtes-vous? C'est Monsieur le curé qui veut vous parler.

Le curé peut venir simplement pour souhaiter un bon voyage à sa petite paroissienne. Cependant, le cœur d'Annet se met à battre. S'il venait en message de Fabien!

Elle entre dans le parloir, et voit tout le suite une sympathie joyeuse dans les yeux du prêtre. Il ne la fait pas languir.

— J'ai une lettre de M. de Malicourt, mon enfant!

Il est devenu le confident d'Annet, parce qu'il a été celui de son père, et que, devinant son angoisse, il lui a dit qu'elle était les tiéris de ce pauvre père. Ce prêtre ému prend vis-à-vis des âmes une autorité insoupçonnée. Depuis qu'elle lui a donné sa confiance, Annet ne s'étonne plus, comme elle le faisait jadis, de la sympathie qu'il vouissait à M. Raubert.

— Il est heureux que cette lettre soit arrivée avant votre départ... Lisez-la tout de suite, mon enfant!

Annet saisit l'enveloppe et s'approche de la fenêtre. Ce n'est pas qu'elle songe à cacher son bonheur, si elle doit en ressentir, au prêtre qui connaît son nom. Mais elle a la pudeur de sa première impression de joie.

Et elle lit :

Monsieur le curé,

Un journal déjà ancien me parvient par un camarade, avec un paragraphe souligné au crayon bleu. Il me remplit d'inquiétude... Voici ce paragraphe...

Une ambulance avait été installée au château de X..., non loin de Vittel. Elle était, naturellement, surmontée du pavillon de la Croix-Rouge. Avant-hier, vers dix heures du matin, comme les blessés, prêts à être évacués en vue de la mauvaise saison, se tenaient devant le

château, avec des infirmières, un taube repéra les uniformes, et jeta deux bombes sur le groupe. L'une d'elles éclata, tuant un soldat, en blessant un autre, ainsi qu'une infirmière, dangereusement atteinte. La façade de la maison a été touchée.

La lettre continuait :

« Depuis la date de ce journal, je n'ai eu aucune part à la confirmation de ce fait horrible. Cependant, j'ai, le souvenir d'avoir entendu mes camarades parler d'une ambulance visée par un taube, sans qu'ils en aient su le nom... »

« L'infirmière est-elle morte? Qui était-elle? L'ambulance, était-ce Malicourt? »

« Oh! Monsieur le curé, dans l'effroyable isolement moral où je suis, j'ai besoin de dire à quelqu'un, à un ami (vous êtes celui du pauvre M. Raubert), la terrible inquiétude où je suis. La nouvelle est-elle vraie? Cette infirmière blessée, est-ce sa fille? Si c'est elle, même, même défigurée, même infirme? Parce qu'alors, voyez-vous, je me trouverais le droit de lui dire: ce que, muette, je devais renfermer à jamais dans mon cœur: que je l'aime chèrement, et que le désir de son père était de nous voir unis... Si la victime de ces misérables n'est pas Mlle Raubert, gardez mon secret, et priez pour moi. Mais de grâce, donnez-moi des nouvelles! »

« Je suis à Dierdorf, à l'hôpital n°... Merci d'avance, Monsieur le curé, de votre bon mot, sur laquelle j'ose compter, et veuillez agréer mes sentiments de religieux respect... »

DERNIÈRE HEURE

actuellement sans entrées pour former un premier détachement.

Les femmes enrôlées devront subir, en Angleterre, une période de préparation pour recevoir une instruction élémentaire de discipline et d'hygiène.

La Grèce et les Alliés

Athènes, 7 mars.

(Havas.) — Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser au ministre de France la communication suivante :

En réponse aux lettres que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, en date des 10-23 février, 13-26 février et 14-27 février, pour me signaler diverses publications parues dans la presse contenant des attaques contre la France, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je les ai transmises d'urgence au Département de justice.

M. Soultanis me fait savoir que le procureur général a ordonné une enquête, qui se poursuit activement, et dès qu'elle sera terminée, il prendra contre les journaux incriminés les sanctions indiquées par la loi et que je m'empresse de vous faire connaître.

Signé : Zaïacostas.

Athènes, 7 mars.

(Havas.) — Le gouvernement hellénique vient de faire paraître un décret prévoyant des sanctions pour insultes ou attaques dirigées par les journaux contre des Etats étrangers. Le texte en est ainsi conçu : « L'article 1^{er} de la loi 340 est applicable à la publication par la presse de passages insultants contre un Etat belligérant, son gouvernement, ses autorités ou ses ministres accrédités auprès du gouvernement hellénique et autres représentants diplomatiques, ainsi qu'à la mise en circulation par la presse de nouvelles mensongères pouvant altérer les relations de la Grèce avec les pays étrangers. »

La télégraphie sans fil

Berlin, 7 mars.

(Wolf.) — L'Agence Wolff apprend, de source bien informée, que les stations américaines de T. S. F. de Sayre et de Tuckerton ont suspendu leur fonctionnement, depuis le 5 mars, par suite d'avaries aux antennes et machines, de sorte que, jusqu'à nouvel avis, les télégrammes pour l'Amérique ne pourront plus être acceptés. Les Chambres de commerce seront informées sur les télégrammes déjà consignés, qui n'auront pu être transmis. Le service radiotélégraphique avec l'Espagne continue comme par le passé.

La question du change

Milan, 7 mars.

Hier, lundi, à la Chambre de commerce, a eu lieu une nombreuse réunion des représentants de l'industrie et du commerce pour discuter la question du change.

L'assemblée a décidé de demander au gouvernement de se montrer plus coulant au sujet des exportations. Elle a proposé également, pour remédier à l'infirmité du change, l'ouverture d'emprunts d'Etat à l'étranger.

Soies et vins

Paris, 7 mars.

Dans le *Petit Parisien*, un des députés qui ont pris part à la réunion du *Petit parlement* entre Alliés, à Rome, dit qu'on y a discuté la question des rivalités de la France et de l'Italie dans le commerce des soies et des vins.

Ministre italien de retour

Rome, 7 mars.

M. Bissolati, de retour de son voyage en France, vient de rentrer à Rome.

SUISSE

Mort de M. Albert Bonnard

Genève, 7 mars.

On annonce la mort survenue ce matin, mercredi, de M. Albert Bonnard, rédacteur en chef du *Journal de Genève*.

M. Bonnard souffrait d'une maladie de cœur. Il semblait aller mieux ces jours derniers, mais hier soir son état s'aggrava subitement. Il s'est éteint doucement peu après minuit.

Originaire de Nyon, M. Bonnard était né le 16 janvier 1858 à Begnins. Il était fils d'un médecin. Il fréquenta le collège de Nyon où il fut le camarade d'Edouard Rod, puis le collège cantonal de Lausanne, et fit ses études à la faculté de droit de Lausanne, tout en rédigeant, dès l'âge de 18 ans, l'*Estafette*. Après des séjours d'étude en Allemagne et à Paris et un stage à Lausanne, il prit son brevet d'avocat. En 1882, il entra comme rédacteur à la *Gazette de Lausanne* où il resta jusqu'au 1^{er} janvier 1910, date à laquelle il entra au *Journal de Genève* comme rédacteur en chef. M. Albert Bonnard collaborait depuis quinze ans à la *Bibliothèque universelle*; depuis 1895, il faisait la Revue politique de la *Semaine littéraire*. De 1901 à 1910, il fut député du cercle de Lausanne au Grand Conseil et président du comité libéral. Il fut, en 1906, un des fondateurs et le premier président de l'Association de la presse vaudoise.

Issue fatale

Aarau, 7 mars.

Le vieillard tombé du train d'évacués entre Aarau et Schönenwerd, un bourgeois de Dohis (Nord de la France), âgé de 79 ans, a succombé à ses blessures.

Culture maraîchère

La publication est informée que, par les soins de la Société fribourgeoise d'horticulture, des conférences sur l'intensification de la culture potagère, dont notre pays est tributaire de l'étranger pour plus de quatorze millions de francs par an, seront données dans les endroits et les dimanches ci-après indiqués :

11 mars : Saint-Antoine, Guin, Cormondens, Orney, Eouvillers, Treyvaux, Reyres-les-Prés, Montol (Broye), Broc, Grodley.

18 mars : Aletschwil, Wittenwil, Heitenried, Courmiers, Villarspos, Auligny, Praroman, Dampierre, Aumont, Charney, Villaz-Saint-Pierre.

25 mars : Plainfayon, Bözingen, Courbion, Farvagny-le-Grand, Arconciel, Saint-Aubin, Estavayer-le-Lac, Romont, Corbières, Siviriez.

1^{er} avril : Chevrières, Prez-vers-Noréaz, Promasens, Saint-Martin, Vesin, Grandvillard, Ursy, Bulle, Porsel, Semsales, Allajens.

Ces conférences auront lieu à 2 1/2 h. de l'après-midi, dans une salle de la maison d'école. Les autorités communales sont invitées à aviser la population de ces conférences et à engager les ménagères à y assister.

Concours hippique

La Société broyarde de cavalerie avait organisé, dimanche, à Estavayer-le-Lac, un concours d'obstacles et de course.

Environ quinze concurrents ont pris part au match. La course a commencé à 3 h. de l'après-midi, sur un terrain situé entre Estavayer et Lully. MM. Elgass, capitaine, Jonjat, premier lieutenant, et Ducotter, médecin, formaient le jury, qui s'est montré très satisfait du résultat obtenu. De nombreux prix ont été distribués aux lauréats.

La petite fête sportive s'est terminée par une réunion familière à l'Hôtel-de-Ville d'Estavayer.

Conservatoire-Académie de musique

La deuxième audition d'élèves aura lieu, ce soir, à 8 h. heures, dans la grande salle de l'Hôtel de la Banque d'Etat; cours de piano de Mlle Oehsenbein et d'ensemble de M. Hegelschweiler. L'entrée de la salle est gratuite et le public sera le bienvenu.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, mercredi, à 9 h., répétition pour les sopranos et les altos, au local.

Caecilienverein, Fribourg. — Assemblée générale, demain, jeudi, 8 mars, à 8 h. 1/2 du soir, au local (Maison ouvrière de Saint-Maurice). MM. les membres honoraires et passifs sont cordialement priés d'y assister.

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale.

Calendrier

JEUDI 8 MARS

Jeûne

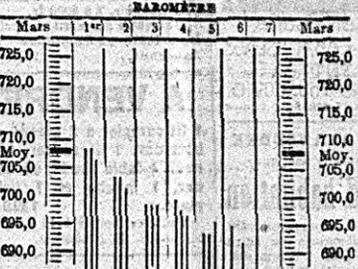
Saint JEAN DE DIEU, confesseur

Un jour, ayant trouvé dans la rue un pauvre à l'extrémité, saint Jean de Dieu le chargea sur ses épaules, le mit dans un lit, et, voulant lui laver les pieds, il les trouva percés de plaies. C'était Jésus-Christ lui-même. « Jean, lui dit le Sauveur, je regarde comme fait à moi-même tout le bien que vous faites aux pauvres. »

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Techelom de Fribourg

Du 7 mars



TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 7 mars, midi.

Froid, avec chutes de neige. Prochainement vent du nord.

Vacances de Pâques

Bains et Grand Hôtel des Salines

BEX-LES-BAINS

Réouverture le 1^{er} avril

Charmant séjour de printemps

1^{er} ordre. — Situation splendide. — Vaste parc. Bains salins, eau-soufre, hydrothérapie.

CURE DE NATURE

Chapelle catholique

NÉURALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE

KEFOL REMEDE SOUVERAIN KEFOL

Bouteille (100 capsules), Fr. 1.50 - Toutes pharmacies.

ans, fils d'un agriculteur, est tombé dans le bassin d'une fontaine et s'est noyé.

— A Signau (Berne), un garçon de six ans a fait une chute dans la grange de ses grands-parents et s'est tué.

FRIBOURG

Le Collège en vacances de Pâques

Depuis Noël, il s'est produit, parmi les élèves du collège Saint-Michel, principalement parmi les internes, une vingtaine de cas de scarlatine, mais d'une forme des plus bénignes. Depuis une quinzaine de jours, aucun nouveau cas ne s'est manifesté parmi les élèves internes. Les autorités n'en ont pas moins décidé d'anticiper les vacances de Pâques, et, hier mardi, tous les élèves sont rentrés chez eux. Quatre professeurs étant pris par la mobilisation et plusieurs autres étant sérieusement malades, il devenait d'ailleurs difficile de pourvoir à leur remplacement. La rentrée aura lieu immédiatement après Pâques, et le dernier trimestre sera organisé de façon à compenser presque entièrement ce qu'aura fait perdre le deuxième.

Dans les autres instituts de Fribourg et dans tout le petit monde des écoles, l'état sanitaire est très bon, les rhumes de la saison mis à part.

Pour nos soldats

La section d'utilité publique des femmes de Morat, qui préside, avec un dévouement admirable, M^{me} veuve D^r Richard, a organisé dans tout le district une collecte en faveur de nos soldats. Voici le résultat qui nous parvient :

Morat : 473 fr. 80. 2^{me} Esle : 1244 fr. 80. Total à ce jour : 1718 fr. 60.

Ce résultat est dû à l'honneur de nos compatriotes du district du Lac et peut servir d'exemple à ceux d'entre nous qui n'auraient pas encore compris les sacrifices que font généreusement nos braves troupiers à la frontière, où la neige est de nouveau tombée en abondance ces jours derniers. Les premiers envois de vêtements chauds ont été faits, par la section de Morat comme par celle de Fribourg, aux bataillons du 7^{me} régiment d'infanterie, au bataillon 17, aux carabiniers de la 11^{me} compagnie du bataillon 4 et au bataillon 130 de landwehr. Voici le détail des dons, à part ceux de Morat :

M^{lle} Urdel, 20 fr. ; M^{me} Gustave Cornuz, 20 fr. ; Buchillon, 56 fr. ; Burg, 53 fr. 20 ; Salvagny, 131 fr. ; Lourten, 42 fr. ; Cressier, 88 fr. 50 ; Orney (plus dons en nature), 81 fr. ; Cormondens, paroisse catholique, 45 fr. 10 (plus 70 fr. envoyés déjà en automne à M. le capitaine-aumônier Zaebler pour le 17) ; Cormondens, paroisse protestante, 74 fr. ; Jenes, 63 fr. 50 ; Champagny, 41 fr. ; Montilier (plus dons en nature), 127 fr. 30 ; Meyriez-Greg, 80 fr. ; Courlevon-Coussibert, 100 fr. (plus des dons anonymes en nature d'une valeur de 35 fr.) ; Walkenried, Chandossel, Courtaman, Cordast, Guschelmult, 430 fr. 70 ; Courtepin, Villaret, 41 fr. ; Cormérod, 25 fr. 50 ; Barberêche, Breilles, 25 fr. Total : 1244 fr. 80.

Le résultat exact de Courvovaux manque, mais nous savons que la quête y a été très bonne. Chêrens et Fraschels ont déjà publié leurs résultats.

La souscription continue.

A Morat

La paroisse catholique de Morat qui, selon décision de S. G. Mgr Bovel, se compose de 17 communes fribourgeoises, 2 bernoises et 1 vaudoise (dont 15 allemandes et 5 françaises), a eu hier son assemblée générale ordinaire. Les comptes de l'année dernière, présentés par M. Meuwly, boursier, ont été approuvés, avec remerciements pour leur bonne tenue.

Comme cette paroisse « intercantonale et interdiocésaine » est régie par des statuts spéciaux, le conseil paroissial a été renouvelé également pour une période de quatre ans.

Le président de paroisse, M. le baron Emmanuel de Graffenried, de Villars-les-Moines, a été réélu à l'unanimité, ainsi que les membres sortants, MM. Auguste Meuwly, proposé aux pour-suites, et D^r Emile Ems, président du tribunal et notaire, tous deux à Morat.

M. Jean Mollard, propriétaire à Montilier, qui a fait partie de longues années du conseil, ayant présenté sa démission pour raisons de santé, a été remplacé par M. Joseph Vardon, à Meyriez.

Au cours de cet hiver, la lumière électrique a été installée à l'église, à la grande satisfaction des paroissiens.

A Bellechasse

Lundi après midi, l'établissement pénitentiaire de Bellechasse avait la visite de la commission cantonale des pénitenciers bernois, qu'accompagnait M. le conseiller d'Etat Tschumi, directeur de la Police bernoise, le procureur général du canton de Berne et M. Kérenhals, directeur du pénitencier de Witzwil. Ces messieurs ont parcouru le pavillon des femmes de la colonie fribourgeoise et se sont vivement intéressés au nouveau système de construction qui caractérise l'établissement.

On se souvient que le bâtiment des femmes de Bellechasse a été inauguré en août dernier. Le pavillon du directeur est maintenant achevé et le bâtiment des colons hommes est en chantier.

62,270 souliers de montagne; 6510 bottes; 61,600 souliers de quartier.

Une question délicate est celle des réparations de souliers. Deux exigences contradictoires jouent ici un rôle prépondérant. D'une part, les réparations doivent présenter les garanties de soin et de solidité d'un travail professionnel, d'autre part, l'homme ne devrait rester qu'un minimum de temps muni d'une seule paire de chaussures. Pour satisfaire à la première exigence, il paraît désirable d'évacuer les souliers détériorés, afin qu'ils soient remis en état par le service territorial, tandis que la seconde exigence suppose la remise en état dans les ateliers de la troupe même. Mais ce dernier système a révélé à l'expérience de telles déficiences dans les réparations que les inconvénients d'une remise en état exigeant plus de temps sont pleinement compensés par les avantages d'un travail soigné, surtout maintenant que l'homme ne possède plus que des souliers de marche ou de montagne, et ne court plus le risque de devoir faire quelque temps le service avec une seule paire de souliers de quartier. Les réparations confiées au service territorial signifient donc une meilleure préparation de l'armée à la marche, en ce sens que les souliers réparés à l'arrière reviennent véritablement propres au service; ces réparations sont, en outre, conformes à l'intérêt financier de la Confédération, en ce sens que les travaux du service territorial permettent de réaliser des économies sur la main-d'œuvre civile, la location des machines et surtout sur l'achat du matériel et des fournitures, autant de dépenses qui sont plus élevées lorsqu'elles incombent à la troupe.

S'agissant de la qualité des souliers fournis à la troupe, on peut dire sans hésitation qu'elle est excellente. Si l'on tient compte des difficultés actuelles de la production, la chaussure militaire suisse répond certainement à toutes les exigences, la qualité du cuir de la semelle, en particulier, ne pourrait guère être surpassée. Pour les tiges, il a fallu autoriser l'emploi du cuir traité au chrome, car nos stocks de cuir tanné ne suffiraient pas aux besoins dans la qualité requise pour les chaussures militaires, et ne pourraient plus être augmentés assez rapidement. Le tannage demande, en effet, beaucoup plus de temps que le traitement au chrome. En revanche, le cuir traité au chrome n'a pas tout à fait la même imperméabilité que le cuir soumis à l'action de l'acide tannique; mais on arrive à supprimer presque entièrement cet inconvénient par un entretoilage rationnel des souliers, spécialement par un graissage quotidien et abondant.

Si donc la qualité d'un certain nombre de nos souliers militaires — de ceux qui ont la tige en cuir traité au chrome — est légèrement inférieure, il ne faut pas y voir une conséquence de la fourniture gratuite des souliers, ni de certaines visées spéculatives des fabricants de chaussures; la cause de ce fait est due principalement aux difficultés que nous éprouvons à nous procurer en quantité suffisante du cuir traité à l'acide tannique.

La relève de la 4^{me} division

La Revue donne des renseignements sur la mobilisation des contingents de la 3^e et de la 4^e division. Elle déclare que cette mobilisation entraînera pas une augmentation des effectifs sur pied. Pour relever la 4^e division tout entière, on lève un régiment de la 3^e division et une brigade et demi de la 6^e. Il y aurait donc, en réalité, réduction des effectifs sans la mobilisation; le 26 mars, des 43^e, 44^e et 45^e régiments de landwehr et de la 2^e brigade de cavalerie, qui est convoquée sans ses chevaux.

TRIBUNAUX

Procès d'espionnage

A M^{lle}, s'est ouvert un procès intenté à divers membres du comité de l'Alliance des Alsaciens-Lorrains, fondée en janvier 1916, et qui s'occupait principalement d'espionnage.

L'Alliance a eu pour fondateur un Zurichois, Théophile Schenkel, élevé à Lausanne, où il dirigeait un garage d'automobiles. Schenkel a déjà été condamné, il y a plusieurs mois, pour faits d'espionnage.

Parmi les individus qui se sont laissés embaucher par l'Alliance des Alsaciens-Lorrains pour aller espionner en Allemagne, il y a deux Suisses allemands, qui ont été arrêtés par la police allemande et qui attendent leur condamnation.

FAITS DIVERS

SUISSE

Un attentat à la fabrique d'Oerlikon

Dans la nuit de samedi à dimanche, un inconnu a déposé une bombe sur la fenêtre d'un atelier de la fabrique de machines d'Oerlikon. L'engin a sauté à minuit 40; la décharge s'est dirigée vers l'extérieur, faisant une cinquantaine de vitres, démolissant une poutre en fer et causant d'autres dégâts. L'auteur de l'attentat avait évidemment pour but d'arrêter la grande fabrique. A dix mètres sur lieu où la bombe sauta, se trouve un grand réservoir plein de benzine, qui aurait, en éclatant, mis le feu à tout l'établissement.

Les enfants victimes d'accidents

A Yverdon, dans une famille de la rue Cordey, un garçonnet, en jouant, a renversé un récipient contenant de l'eau bouillante. Il a été brûlé si grièvement qu'il en est mort deux jours plus tard.

— A Amerkirchen (Berne), un garçonnet de deux





Monsieur le Président a tort de reprendre de la langouste... il dine encore en gala ce soir!

N'avez craints, mon cher, j'ai mon Charbon de Belloc pour bien digérer.

L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède.

CADEAU La Maison G. Vinet, à Genève, 8, rue Gustave Revillod, agent général pour la Suisse, envoie à titre gracieux et franco par la poste, une boîte échantillon de CHARBON DE BELLOC à toute personne qui en fait la demande de la part de La Liberté.

est le numéro du compte de chèques postaux de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose

PERDU le 1er mars, entre la gare et la bas de la rue de Lansanne, une broche en or avec grande opale

Vendez vos chevaux à la grande Boucherie chevaline DEGERBAIX

23, Escaliers du Marché, Lausanne. Pate le grand prix comptant. Téléphone 3923

Tabac Richmond à fumer et à chiquer. N'acceptez pas des 7 contrefaçons

Frènes propres et droites, depuis 20 cm de diam. sont achetées en toutes quantités, à de bons prix et payables au comptant, par la Scierie de la Sonnaz près Penlar

Ménagères économisez LE SUCRE en consommant les confitures Serrhal

On demande à acheter n'importe quels soldes et fonds de magasins. Paiement comptant.

A VENDRE une tralle portante de 12 semelles d'ancien modèle, très sage, race Yorkshir.

AVIS Acheté en gros de POUTRELLES vieilles et neuves

EAU PARADIS enlève les rides, rend la peau douce

Plus de pellicules! Plus de chaux. Ecrivez au parfumeur spécialiste DENAT

Café-restaurant St-Joseph Route des Alpes, 1, FRIBOURG

A LOUER logements de 2-3 et 5 chambres

Le B. Nicolas de Flue

PAR A. Codaghenço Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Monseigneur COLLIARD évêque de Lausanne et Genève

Un beau volume in-8-écu, imprimé sur papier de luxe avec nombreuses illustrations hors texte sur papier coulé.

Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 15 Remise par quantités.

En vente aux Librairies Saint-Paul, 180, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, 88, Fribourg.

TRANSPORTS FUNÈRES

Fabrique de CERCUEILS Anselme MURITH FRIBOURG Magasins 6, R. de l'Université et bureau Rue du Lycée.

Ch. DEMIBRRE Médecin-dentiste BULLE a repris ses consultations

L'ÉTOILE Bureau de placement GENEVE 9, rue Pradier Téléph. 20-66

Ein Mädchen für alles sucht Stelle in ein Einshaus od. Wirtschaft, saupf. fähig, jun. togen. 1947

Une bonne cuisinière demande place pour tout de suite. S'adr. sous chiffres P 1255 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Banque de Payerne Avenue de la Gare Le coupon de dividende pour l'exercice de 1916 de 5 1/2 % soit Fr. 27,50 par action, est payable à partir de ce jour.

A louer immédiatement et pour le 25 juillet, à la Route de Villars et à l'Av. de Pérolles, beaux appartements

de 3, 4, 5 et 6 chambres de maîtres, avec chambres de bains installées; chauffage central et tout le confort moderne.

appartements à LOUER 4 chambres, gaz, électricité, confort. S'adr. : rue Harcello, 24.

A LOUER deux jolies chambres meublées contiguës, dont un salon avec piano et une chambre à coucher, bien exposées au soleil.

Pépinière Augustin SIMON Route de la Glâne, Fribourg Grand choix d'arbres fruitiers, liges et nains, conifères variés, arbrustes à fleurs, arbres d'ornement, plantes pour haies, etc.

SANCTI THOMAE AQUINATIS DOCTORIS ANGELICI QUESTIONES DISPUTATAE DE ANIMA Edition nouvelle, avec introduction et notes par M. l'abbé F. HEDDE

BONBONS DES VOIES aux bourgeois contre rhumes toux sauternes

Vous toussiez? Alors prenez vite de nos merveilleux et réputés

SOUSSION La fourniture de 60 lits, literie, linge, meubles d'hôpital, ustensiles de cuisine et vaisselle est mise en soumission.

Jeune Homme pour le jardin et aider aux travaux de maison. S'adr. sous chiffres P 663 F à Publicitas S. A., Porrentruy.

Cabinet dentaire H. DOUSSE, d. d. s. Chirurg. Dentiste Téléph. 42 BULLE Travaux modernes Traitements sans douleur

ON DEMANDE un domestique de campagne sachant traire et soigner le bétail, chez Louis FLEURY, Café du Midi, Chexbres (Vaud).

ON DEMANDE comme aide dans un magasin de tissus, une jeune fille active, connaissant les deux langues et susceptible d'être formée.

ON DEMANDE une bonne cuisinière bien recommandée. S'adres. à M. de Reynold, Gambach, 23, Fribourg.

HOMME SOBRE de confiance, muni d'excellentes références, connaissant intérieur et jardin. Demande place

ON TROUVERA Viande fraîche de cheval 1re qualité

une selle si possible complète. Faire offres sous P 490 B à Publicitas S. A., Bulle.

A LOUER un bureau meublé ou non, comprenant deux pièces au soleil. Pourrait aussi convenir comme logement.

LA MEILLEURE ONÈME CHAUSSURES de A. SUTTER OBERHOFEN/THURGOVIE

CONFÉRENCE „GALLIA“ par M. l'abbé Zimmermann

APPARTEMENT A louer, pour le 25 juillet, un appartement neuf, bien exposé au soleil, 4 chambres, 1 salle de bain, 1 cuisine, 1 salle de bain installée; eau, gaz et électricité.

Deux petits PIANOS Bord, noir et noyer, complètement remis à neuf, à vendre pour 350 fr.

ON DEMANDE pour le 25 juillet éventuellement plus tôt un grand local ou 2 ou 3 chambres

Café à remettre un des meilleurs de Lausanne. Clientèle ouvrière. Marchandises, mobilier, 7 à 8000 fr.

A VENDRE 1 lit complet à 2 places, en bois dur, 1 lit en fer, tout neuf, 1 table ronde, en bois dur, 1 lavabo et 1 belle glace.

campagnes à conditions exceptionnelles. Facilité de paiement.

Schæffer frères Fribourg, Varis, 29 Chauffage central Installations sanitaires

Appartement à louer pour le 25 juillet, de 5 à 6 pièces, dépendances, gaz, électricité.

Magasins à louer Avenue de Pérolles, N° 10 et 12. Convient pour bureaux.

LA SAISEPAREILLE MODEL qui fait ses preuves depuis 80 ans.

Madame Josephine Grandjean-Bougard, à La Roche; Monsieur Amand Grandjean, à Enney; Monsieur et Madame Anselme Grandjean-Rey, à Bulle;

Monsieur Albin Grandjean Greffier de la Justice de paix de La Roche leur cher époux, fils, père et beau-père, grand-père, frère et parent, décédé le 5 mars, dans sa 57e année, muni des secours de la religion.

Monsieur Alphonse Ducrest et sa fille Marguerite, à Promansens; Monsieur Louis François Ducrest, directeur de la Bibliothèque cantonale à Fribourg;

Joseph Ducrest leur cher fils, frère, neveu, petit-fils, cousin et petit-neveu, décédé à Promansens le 5 mars, à l'âge de 9 ans, après une courte maladie, muni des secours de la religion.

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de MONSIEUR LOUIS DE WECK ancien conseiller d'Etat

Madame Lucie GILLARD née Faesl R. I. P. Vendredi 8 mars, une messe sera célébrée à l'église Saint-Nicolas, à 8 heures, pour le repos de l'âme de

Demoiselle tessinoise instruite, conn. allem., italien, dactylographe, voulant se perfectionner dans le français

Vous toussiez? Alors prenez vite de nos merveilleux et réputés

est un dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la constipation habituelle et le sang vicié.

La Salsepareille Model

est un dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la constipation habituelle et le sang vicié, ainsi que toutes les maladies qui en dépendent.